

Date d'envoi de la convocation : 20 juin 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, M. Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, M. Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Jean-Michel JESUPRET qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBES

Absent et non représenté : 1 Mme Amandine VIGNERON

M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 033-213302144-20190627- DL26062019-16-DE Date de réception en préfecture : 27/06/2019

N° DL26062019-16 : Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC)

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le conseil départemental aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement et l'acquisition de matériel par le versement du fonds d'aide à l'aménagement et de l'équipement des communes (FDAEC).

Cette année, il a été décidé d'affecter cette aide aux travaux d'étanchéité du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) situé avenue Albert François à Lacanau Ville. Le COSEC est un bâtiment en structure bois comprenant du bac acier en toiture ainsi qu'en bardage. Ce bâtiment est soumis depuis plusieurs années à de fréquentes infiltrations d'eau de pluie et les interventions de maintenance en toiture ne suffisent plus à assurer l'étanchéité du bâtiment.

Le montant de l'aide allouée à la commune s'élève à 30 273 euros pour 2019. Pour mémoire, elle s'élevait à 33 173 euros en 2018 et avait permis de financer les travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 13 juin 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDE d'affecter le FDAEC 2019 aux travaux d'étanchéité du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) situé avenue Albert François à Lacanau pour un montant de 30 273 euros

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20190627-
DL26062019-16-DE
Date de réception en préfecture :
27/06/2019